

Direction de l'Aménagement et du Développement  
Service Territoires et grands projets

Monsieur Gérard TESSIER  
Président de Bien Vivre à La Ville-du-Bois  
53, rue du Grand Noyer  
91620 LA VILLE-DU-BOIS

EVRY , le 30 AVR. 2013

Monsieur le Président,

Vous avez adressé un courrier à Monsieur Jérôme CAUËT, Vice-président du Conseil général chargé des familles, de la protection de l'enfance et de l'action sociale, en date du 2 avril dernier par lequel vous nous interrogez sur le projet de requalification de la RN 20 et le futur Site Propre de Transport en Commun.

Depuis les assises de la RN 20 de 2006, le Conseil général de l'Essonne et les élus du territoire ont mis en place un projet partenarial visant la requalification de la RN 20 et des territoires qu'elle traverse en créant un Syndicat Mixte d'études.

Ce dernier, créé en 2009, a piloté une étude entre 2010 et 2011 qui a abouti à un schéma de référence pour la requalification urbaine et économique de la RN 20 et des territoires qu'elle traverse.

L'ensemble des communes, des communautés concernées ainsi que le Conseil général ont approuvé ce schéma et sa mise en œuvre.

Cette dernière a été engagée dès le début de l'année 2012 et le financement de la première phase est aujourd'hui assuré. Elle comporte des études pré opérationnelles mais également des premiers travaux.

En effet, le schéma de référence a identifié des travaux à court terme sur deux carrefours stratégiques, dont celui situé à La Ville du Bois et à Ballainvilliers, qui fait actuellement l'objet d'une concertation préalable dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour dit de la future Route de Chasse, en Maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

Le Syndicat Mixte d'études RN 20, qui pilote la mise en œuvre du schéma de référence, a en charge les études du volet territorial. Il mène une étude foncière sur la totalité de l'axe afin de déterminer les futurs tracés du Site Propre de Transport en Commun (SPTC). Par ailleurs, il doit prochainement lancer une étude de faisabilité et de programmation urbaine ayant vocation à accompagner les territoires dans leur développement urbain et économique.

Le courrier doit être adressé  
à Monsieur le Président  
du Conseil général

Hôtel du Département  
Boulevard de France  
91012 Évry cedex

Tél.: 01 60 91 91 91  
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

L'Essonne, j'y tiens !

Affaire suivie par : Anne-Sophie AVEZOU -DAD- Tél : 01 60 91 97 19

2013 - 1528

En parallèle de ce travail sur le volet territorial, le Conseil général vient de démarrer une étude de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration à court terme et des aménagements ponctuels dédiés aux transports en commun.

Enfin, le STIF élabore son Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) sur la section entre Massy et les Champarts et devrait le faire aboutir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Ainsi, le processus de requalification urbaine et économique de la RN 20 autour d'un SPTC est lancé.

Cependant, il s'agit d'un projet de grande ampleur, impliquant plusieurs dimensions et partenaires ; ses échéances de réalisation comprennent le court terme, mais aussi le moyen et le long terme, qui restent en grande part à déterminer.

Le Conseil général s'est mobilisé très tôt sur ces problématiques et poursuit son implication vis-à-vis des territoires concernés.

La rubrique relative à la RN 20 sur le site Internet du Conseil général sera prochainement actualisée et le Syndicat Mixte d'Études RN 20 travaille à l'élaboration d'une communication adaptée au projet, à l'attention des riverains de la RN 20.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président chargé des déplacements et des  
équipements publics

Pascal FOURNIER

Copie :  
Jérôme CAUËT,  
Vice-président du Conseil général chargé des familles, de la protection de l'enfance et de l'action sociale